

Communiqué de Presse

Date : 15 septembre 2026

Charlotte Junck est nommée Directrice de l'UEL

Le Conseil d'Administration de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a nommé Charlotte Junck en tant que Directrice à compter du 1^{er} octobre 2026.

Dans ce rôle, Charlotte Junck est appelée à diriger les services de l'UEL, à mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif et à collaborer étroitement avec les membres de l'UEL – les Chambres et les fédérations professionnelles – sur les dossiers stratégiques. Elle contribuera notamment à l'élaboration des prises de position de l'UEL dans l'intérêt des entreprises luxembourgeoises.

« Je tiens à remercier le Conseil d'Administration pour cette nomination. Celle-ci s'inscrit dans la continuité du travail mené ces dernières années, avec la volonté de faire évoluer l'UEL face aux transformations auxquelles nos entreprises et notre pays sont confrontés. Je souhaite également m'investir en faveur d'un dialogue social constructif avec l'ensemble de nos partenaires », déclare Charlotte Junck.

Par ce choix, le Conseil d'Administration a souhaité s'appuyer sur un profil alliant une solide expertise juridique à une expérience confirmée au sein d'une entreprise luxembourgeoise. Son parcours et sa connaissance de l'environnement économique et juridique national constituent des atouts pour accompagner l'UEL dans ses missions et assurer la continuité de ses travaux.

Charlotte Junck est diplômée d'un Master 2 en droit de l'Université de Strasbourg ainsi que d'un Master en carrières judiciaires et sciences criminelles de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Elle occupait depuis 2017 la fonction de Head of Legal auprès de Päiperléck Aides et Soins à Domicile – Résidences Seniors, où elle a notamment développé une expertise dans les domaines du contentieux et du droit des affaires.

À compter du 1^{er} octobre également, Marc Lauer prendra ses fonctions de Président de l'UEL. « Avec Charlotte Junck à la Direction, nous porterons les positions communes de l'UEL sur les principaux dossiers, en étroite coordination avec les organisations membres, face aux grands enjeux qui façonnent la compétitivité et le modèle économique et social du Luxembourg », souligne Marc Lauer.

À propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des deux chambres professionnelles patronales et des six principales fédérations professionnelles. L'UEL s'engage pour une économie attractive, un modèle social durable. Au service du pays, de ses habitants, de ceux qui y travaillent et y investissent.
Plus d'infos sur www.uel.lu